



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18/06/2021

SAISON 2021-2022 – PLACES RÉSERVÉES EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

CLASSEMENT DES PLACES RÉSERVÉES

Face à l'arrêt définitif des compétitions et donc à l'absence d'accessions sportives au sein des divisions hors Haut-Niveau, le Bureau Fédéral du 19 mars 2021 a souhaité recourir à des places réservées afin de pourvoir aux éventuelles places laissées vacantes par des clubs qui souhaiteraient s'engager dans une division inférieure pour la saison 2021-2022 ou feraient l'objet d'une rétrogradation relative à une décision fédérale.

Deux cahiers des charges (LF2/NM1 et NF1/N2/N3) ont été validés par le Bureau Fédéral du 09 avril 2021 et communiqués aux clubs le 15 avril 2021. Ils ont eu pour objectif de mettre en avant les candidatures des clubs en cohérence avec la division dans laquelle ils souhaitent évoluer pour la saison 2021-2022. 4 critères ont été retenus par le Bureau Fédéral : critère sportif, critère économique, critère territorial, critères complémentaires. Chaque critère était noté sur 100 points. Ces points ont été ensuite pondérés par l'impact de chaque critère, et chaque dossier a été noté sur un total de 100 points. Toute candidature n'atteignant pas la note de 50 points n'a pas été retenue dans le choix final et est donc non éligible à l'obtention d'une place réservée dans la division où le club a candidaté.

Tout groupement sportif dont l'équipe a sportivement et administrativement acquis sa place, lors de la saison 2020-2021, dans la division immédiatement inférieure à celle candidate a pu se porter candidat avant le lundi 31 mai 2021 à midi afin que cette équipe bénéficie d'une place réservée (hormis le Pôle France Basketball - Yvan Mainini et les équipes Espoirs LFB/LF2).

Le Bureau Fédéral du 11 juin 2021 a validé le classement des candidatures reçues pour l'obtention de places réservées en Championnat de France sur proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Ligue Féminine 2 et Nationale Masculine 1

Les classements ci-après sont susceptibles d'évoluer uniquement par l'attribution d'un bonus de 5 points attribué à ou aux équipes qui évolueraient dans la même Ligue Régionale qu'une équipe (ou plusieurs) qui laisserait une place vacante et non connue à ce jour.

Exemple : Si une équipe de la Ligue Régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes en LF2/NM1 souhaite s'engager dans une division inférieure pour la saison 2021-2022 ou fait l'objet d'une rétrogradation relative à une décision fédérale alors les équipes candidates à une place réservée en LF2/NM1 auront 5 points supplémentaires sur le nombre initial de points indiqués ci-après.

La Commission Fédérale 5x5 proposera aux clubs les places réservées en fonction des places à pourvoir, selon l'ordre de ce classement et, le cas échéant, du bonus territorial supplémentaire. Des places réservées pourront être proposées jusqu'au 15 juillet 2021, passé ce délai, les places laissées vacantes ne seront pas pourvues.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)
communication@ffbb.com - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - www.ffbb.com
facebook.com/ffbasketball - twitter.com/ffbasketball - youtube.com/francebasketball

5 Candidatures reçues pour une place réservée en **LF2** (toutes ayant atteint au moins 50 points)

Classement initial	Nom du Groupement sportif	Nombre initial de points obtenus
1	UNION SPORTIVE LA GLACERIE	80
2	ROANNAIS BASKET FEMININ	79,5
3	FEYTIAT BASKET 87	73,5
4	PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	63,5
5	CAVIGAL NICE BASKET 06	59,5

8 Candidatures reçues pour une place réservée en **NM1** (dont 7 ayant atteint au moins 50 points)

Classement initial	Nom du Groupement sportif	Nombre initial de points obtenus
1	OULLINS STE FOY BASKET BALL	80,5
2	CERGY-PONTOISE BB	78
3	ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES	77,5
4	PAYS DE FOUGERES BASKET	72
5	BERCK/RANG DU FLIERS	70
6	AMICALE LAIQUE LONS LE SAUNIER	65,5
7	UNION STE MARIE METZ BASKET	50

1 dossier n'a pas atteint 50 points, il est donc non éligible à l'obtention d'une place réservée :

Nom du Groupement sportif
HYERES TOULON VAR BASKET

Nationale Féminine 1 / Nationale 2 / Nationale 3

Concernant les divisions hors Haut-Niveau, la continuité territoriale est prioritaire. Ainsi, si une équipe laisse une place vacante dans une division, la place réservée sera proposée prioritairement à l'équipe de la même Ligue Régionale dont la candidature est la mieux classée. Si aucune candidature issue de la même Ligue Régionale n'a été présentée (ou si aucune n'est recevable), alors le classement national sera pris en compte pour proposer une place réservée.

Exemple : Si une équipe de la Ligue Régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes en NF2 souhaite s'engager en NF3 pour la saison 2021-2022 ou fait l'objet d'une rétrogradation relative à une décision fédérale alors la première équipe au classement national des places réservées NF2 de la Ligue Régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicitée par la Commission Fédérale 5x5. S'il n'y a aucune équipe (ou plus d'équipe) de la Ligue Régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes candidate à une place réservée, la place réservée sera alors proposée dans l'ordre du classement national.

La Commission Fédérale 5x5 proposera aux clubs les places réservées en fonction des places à pourvoir, selon l'ordre de ce classement. Des places réservées pourront être proposées jusqu'au 15 juillet 2021, passé ce délai, les places laissées vacantes ne seront pas pourvues.

7 Candidatures reçues pour une place réservée en **NF1** (dont 6 ayant atteint au moins 50 points)

Classement	Nom du Groupement sportif	Nombre de points obtenus
1	BC FRANCONVILLE PB	72,2
2	STADE FRANCAIS BASKET	71,5
3	RENNES AVENIR	67,7
4	ANNEMASSE BASKET CLUB	67,2
5	MARTIGUES SPORTS	64,7
6	CSL DIJONNAIS	58,7

1 dossier n'a pas atteint 50 points, il est donc non éligible à l'obtention d'une place réservée :

Nom du Groupement sportif
AMICALE LAIQUE LONS LE SAUNIER

15 Candidatures reçues pour une place réservée en **NF2** (dont 12 ayant atteint au moins 50 points)

Classement	Nom du Groupement sportif	Nombre de points obtenus
1	ST CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER	94,2
2	GCO BIHOREL	75,2
3	AS MONACO BASKET	70,5
4	AVENIR SPORTIF D'ORLY BASKET	68,7
5	AVENIR BASKET CHALOSSE	65,7
6	GARS D'HERBAUGES BOUAYE	65,5
7	BASKET CLUB DE CHENOVE	62,7
8	USM SARAN	62,7
9	ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE BB	59,2
10	LAMBOISIERES-MARTIN BASKET	58,2
11	S.I. GRAFFENSTADEN	58,2
12	CHAURAY BASKET CLUB	54,7

3 dossiers n'ont pas atteint 50 points, ils sont donc non éligibles à l'obtention d'une place réservée :

Nom du Groupement sportif
AS MONTFERRAND
DIEPPE BASKET
BRON BASKET CLUB

Service de Presse FFBB

16 Candidatures reçues pour une place réservée en **NM2** (dont 12 ayant atteint au moins 50 points)

Classement	Nom du Groupement sportif	Nombre de points obtenus
1	STADE MONTOIS BASKET MASCULIN	75,2
2	LEVALLOIS SPORTING CLUB BASKET	75,2
3	CLERMONT BASKET BALL	72,5
4	COULOMMIERS BRIE BASKET	71,7
5	ESC TRAPPES SQ YVELINES	68,7
6	GCO BIHOREL	65
7	BC SAINT ANDRE LES VERGERS	62,7
8	ABC DOURGES	59,7
9	BASKET CLUB ARDRES	57,5
10	GRENOBLE BASKET 38	53,7
11	UNION SPORTIVE ALFORTVILLE BASKET	53,2
12	AS MONACO BASKET	52,7

4 dossiers n'ont pas atteint 50 points, ils sont donc non éligibles à l'obtention d'une place réservée

Nom du Groupement sportif
SAINT MEDARD BASKET
CHAMBERY LA MOTTE COGNIN BASKET SAVOIE
TOULOUSE OL. AEROSPATIALE CLUB
WASQUEHAL FLASH B

31 Candidatures reçues pour une place réservée en **NF3** (dont 15 ayant atteint au moins 50 points)

Classement	Nom du Groupement sportif	Nombre de points obtenus
1	ELAN CHALON	73,2
2	RENNES CERCLE PAUL BERT BASKET	72
3	CHALON SUR SAONE BASKET CLUB	68,2
4	SAINT MICHEL SPORTS	65,2
5	UNION SPORTIVE TULLE CORREZE	63,7
6	STADE ROCHELAIS RUPELLA	63,2
7	BERRWILLER STAFFELFELDEN BC	62,5
8	DOUVRES BASKET CŒUR DE NACRE	59,2
9	BAC VINCENNES	58,7
10	ALFA SAINT JACQUES	56,2
11	SLUC NANCY BASKET ASSOCIATION	54,55
12	BASKET CLUB OSSUNOIS	54,5
13	STADE COMPIEGNOIS BB	54
14	STADE POITEVIN BASKETBALL	53,5
15	US ISSOIRE	50,5

16 dossiers n'ont pas atteint 50 points, ils sont donc non éligibles à l'obtention d'une place réservée

Nom du Groupement sportif
VIE AU GRAND AIR SAINT MAUR
BEAUCOUZE
COTEAUX DU LUY BASKET
BASKET CLUB EPOUVILLE
SURESNES BASKET CLUB
ETOILE SAINT LAURENT BREST
WEYERSHEIM BB
LABENNE OSC
ASP STE MARIE AUX CHENES
US ORTHEZ BASKET
LES FRECHETS BC ST NAZAIRE
ASM BASKET LE PUY EN VELAY 43 AUVERGNE
B. COMMINGES SALIES DU SALAT
CANET RBC
CHAMBERY LA MOTTE COGNIN BASKET SAVOIE
CAVIGAL NICE BASKET 06

43 Candidatures reçues pour une place réservée en **NM3** (dont 18 ayant atteint au moins 50 points)

Classement	Nom du Groupement sportif	Nombre de points obtenus
1	CASTELNAU BASKET	72,7
2	PL LARICHE LAMARTINE TOURS	67,2
3	CEP LORIENT BASKET	66,7
4	C'CHARTRES BASKET M	65,2
5	SEGUINIÈRE (LA) ST LOUIS BASKET	64,5
6	AL GARENNES NANTES	64,5
7	ES LORQUAISE BASKET CLUB	60,5
8	VITRE AURORE	58,7
9	B CHARPENNES CROIX LUIZET	58,2
10	TERRES FROIDES BASKET	57,7
11	AMIENS SPORTING CLUB BASKET BALL	57,2
12	AGDE BASKET	57
13	AL CESAIRE LEVILLAIN	56,5
14	BETTON CS	55,5
15	USM MALAKOFF	53,5
16	ES VIRY CHATILLON BASKET	53
17	CLAR LYON BASKET	51,5
18	CSB GRAND AUTUNOIS MORVAN	50

Service de Presse FFBB



25 dossiers n'ont pas atteint 50 points, ils sont donc non éligibles à l'obtention d'une place réservée

Nom du Groupement sportif
AMICALE LAIQUE LONS LE SAUNIER
MANTAILLE SPORTIF
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION
USO ROGNONAISE
RENNES CERCLE PAUL BERT BASKET
LE MANS C.S.S.G.
BASKET PARIS 14
ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES
AS TRESSES
BASKET SEYCHOIS BARTHELEMEEN
RODEZ BASKET AVEYRON
ASC STE AFRE RIEDISHEIM
U.S. T. BASKET EQUEURDREVILLE
CCSM ILLFURTH
OISSEL BASKET SEINE
FREJUS VAR BASKET AMSL
ADOUR DAX BASKET
BASKET PAYS DE LUNEL
CA PONTARLIER BASKETBALL
AO SAINT MARTIN AU LAERT
AVANT GARDE de la MOTTE VESOUL
LONS BASKET
SENAS BASKET BALL
CHERBOURG BASKET BALL
BC SARTROUVILLE

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)
communication@ffbb.com - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - www.ffbb.com
facebook.com/ffbasketball - twitter.com/ffbasketball - youtube.com/francebasketball